REPRISE PHASE 2

DES ACTIVITES DES CLUBS

A partir du 2 juin en zone verte (et du 22 juin en zone orange), la reprise des activités pour les disciplines pratiquées au sein de la fédération sont possibles dans les conditions suivantes. Un nouveau point d'étape est prévu le 22 juin.



LES LIEUX ET CONDITIONS DE PRATIQUE

- La pratique peut se faire en intérieur et en extérieur
- Uniquement sans contact et sans adversaire (4m2)
- Les groupes ne doivent pas excéder 10 personnes
- Si la taille du dojo le permet, plusieurs groupes de 10 peuvent être accueillis en même temps
- Les pratiquants ne doivent pas se croiser (circuit entrée/sortie)

LES TYPES DE PRATIQUE

Les pratiques autorisées doivent être fondées sur :

- La remise en forme,
- ✔ Le travail technique (Kata, Kihon, Quyen, Taïchi, Taolu,...)



AVANT DE DEBUTER LA PRATIQUE

- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique
- Prévoir une délimitation des espaces (cerceaux, plots,...)
- Rappeler les règles de distanciation à chaque participant
- Prévenir chaque pratiquant qu'il doit venir en tenue
- Chaque pratiquant doit amener son propre matériel

